PAYS DE LOURDES ET DES VALLÉES DES GAVES

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Note de présentation du
Budget annexe GeMAPI

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le PLVG ; elle est disponible sur le site Internet https://www.plvg.fr

Par délibération du 17 mai 2021, le PLVG a intégré l'expérimentation nationale au Compte Financier Unique (CFU), dans le cadre du changement de nomenclature comptable en M57, à partir de 2022. Dans ce cadre, le CFU agrège les données principales du compte administratif et celles du compte de gestion. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2023. Le compte financier unique doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président du PLVG, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.
Le CFU 2024 a été voté le 03 avril 2025 par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du PLVG aux heures d'ouvertures des bureaux.

Pour rappel, le PLVG est un syndicat mixte fermé, issu, en 2014, de la fusion de trois syndicats mixtes et qui s'est transformé en PETR de 2015 à 2022 et de nouveau syndicat mixte depuis le 1er janvier 2023. Il regroupe aujourd'hui la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves et la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (pour sa partie sud).

Le PLVG exerce la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui lui a été transférée par ses membres depuis le 1er janvier 2017. Un budget annexe pour la compétence GeMAPI a été créé avant le transfert afin de garantir la transparence des actions du syndicat, une meilleure compréhension et une plus grande efficacité dans la gestion financière.

Le PLVG ne dispose comme sources de financement que des subventions extérieures et des contributions de ses membres. Sur le budget GeMAPI, une partie de ses contributions est alimentée par le produit de la taxe GeMAPI qui a été mise en place par les deux EPCI membres du PLVG.

Le budget présenté dans cette note retrace les dépenses et recettes liées à la mise en œuvre de cette compétence GeMAPI sur le bassin versant du Gave de Pau amont.

PAYS DE LOURDES ET DES VALLÉES DES GAVES

TABLE DES MATIERES

1 La section de fonctionnement 3

1.1 Généralités 3

1.2 Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement 3

2 La section d'investissement 4

2.1 Généralités 4

2.2 Une vue d'ensemble de la section d'investissement 5

3 Etat de la dette 6

4 Les charges de personnel 7

1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 GENERALITES

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services, et notamment les salaires des agents, les frais liés au fonctionnement de la Brigade Verte, les intérêts des emprunts. Concernant les charges courantes des locaux, les achats de fournitures, les prestations de services, il s'agit de dépenses mutualisées avec les autres services du PLVG qui font donc l'objet de transferts vers le budget principal.
Les recettes de fonctionnement sont composées de la contribution des établissements membres du PLVG, d'atténuations de charges des rémunérations, des subventions publiques obtenues dans le cadre des projets, ainsi que des excédents antérieurs reportés.

Les dépenses réelles réalisées en 2024 s'élèvent à 2 064 846 €, dont 59% concernent les dépenses de personnel. Les recettes réelles de fonctionnement représentent 2 180 647€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du syndicat à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Le budget de fonctionnement GeMAPI permet de dégager une capacité d'autofinancement brute de 115 801 €.

1.2 LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Charges générales	513 696	Remboursement sur rémunérations et produits de services	16 666
Personnel	1 209 278	Subventions	831 419
Autres dépenses de gestion courante	16 546	Contributions	1 325 000
Charges financières et exceptionnelles – dotation pour provisions	325 326	Autres produits de gestion courante et produits exceptionnels	7 562
Dépenses réelles	**2 064 846**	**Recettes réelles**	**2 180 647**
Transfert entre sections (dotation aux amortissement)	159 767	Transfert entre sections (reprise de subventions)	91 695
		Excédent 2023	741 850
Dépenses totales	**2 224 613**	**Recettes totales**	**3 014 192**

Le budget de fonctionnement 2024 clôture avec un excédent cumulé de 789 578 €. Toutefois, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 n'est que de 47 729 €.
Ce faible excédent s'explique par plusieurs facteurs :

- Une enveloppe entretien et post-crue nettement consommée (+150 000 € par rapport à 2023)
- Un retard de paiement des subventions attendues de la Région pour près de 260 000 €.

2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 GENERALITES

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du PLVG à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et qui vont augmenter le patrimoine de l'établissement.

Le budget d'investissement du PLVG regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit principalement pour la GeMAPI de la réalisation des travaux et des études pour l'entretien des cours d'eau et la prévention des inondations. Sont inclus également, les acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique…
- En recettes : il s'agit essentiellement de subventions, de reports d'excédents, du fonds de compensation à la TVA versé par l'Etat, de l'emprunt et de la capacité d'autofinancement du PLVG.

Une grande partie des dépenses d'investissement sont inscrites et prévues dans un Plan Pluriannuel d'Investissement. Un PPI permet de mettre en place une gestion pluriannuelle des investissements, c'est un outil de programmation des investissements, évolutif tenant compte de leur coût et du rythme de leur réalisation. Cette gestion pluriannuelle vise à une plus grande visibilité et transparence sur les opérations d'investissement et leur financement. Cela apporte également de la souplesse au cadre budgétaire.

Pour 2024, ce PPI a fait l'objet de 966 830 € de dépenses, pour 571 852 € de recettes perçues (avec un retard de paiement de 112 500 € de l'Etat et de 68 800 € du fonds vert qui devraient être perçues en 2025). Ce PPI regroupe les opérations majeures de la GeMAPI inscrites dans les cadres stratégiques du Plan Pluriannuel de Gestion et du PAPI notamment.

2.2 UNE VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2024, le budget d'investissement a été réalisé à hauteur de 59% soit 1 870 435 € (dépenses réelles). Le réalisé reste faible en achat de matériel (35%), un peu plus élevé en études (47%) et satisfaisant pour les dépenses relatives aux travaux (60%).

Les principales opérations de travaux réalisées en 2024 concernent :

- Opé 24 –cône de déjection du Gave de Cauterets + classement Pierrefitte : 282 999 € ; travaux système d'endiguement de Pierrefitte
- Opé 39 - PPG : 231 081 €
- Opé 43 - Bernazau : 79 121 €
- Travaux de rénovation de l'atelier (hors PPI) : 106 851 €
- Travaux de restauration du lac des Gaves (hors PPI, pour le compte de la CCPVG) : 369 246 €

Et la poursuite des études :

- Opé 24 - cône de déjection du Gave de Cauterets + classement Pierrefitte : 53 140 €
- Opé 26 – Etude pour mise en place d'un piège à embacles - étude bois flottants : 13 083 €
- Opé 28 – Etude faisabilité Clavanté Concé : 93 600 €
- Opé 37 – Etude PPG/ZH : 77 871 €
- Opé 50 – finalisation du projet de recherche O2H : 4 040 €
- Opé 51- système d'endiguement de Geu : 5 202 €
- Opé 52 – Soüet : 58 437 €

Certaines dépenses prévues n'ont pas été engagées en 2024 ou ont été sous réalisées :

- Opé 100 – actions de sensibilisation dépenses reportées en 2025
- Opé 13 : exposition photos
- Opé 25 : Rieutort et Ruisseau Blanc (à clôturer)
- Opé 37-39 : faiblement réalisée, notamment dû au retard du bureau d'études
- Opé 49, 49b, et 50b : concernant les travaux de réduction de la vulnérabilité et à l'observatoire
- Opé 51 : système d'endiguement du Riu Gros
- Opé 52 : Soüet : les estimations des travaux dépassant l'enveloppe prévisionnel, le projet a été reconfiguré pour respecter l'enveloppe ; marché lancé en 2025
- Travaux du bois de l'Abèd : 83 602 €, initiés en 2024 et finalisés pour 2025.

Par ailleurs, des dépenses ont été faites pour l'achat ou le renouvellement du matériel (outillages pour la régie travaux, informatique, échelles limnimétriques, panneaux pédagogiques, …)

Les charges d'emprunt s'élevaient à 350 176 € de remboursement de prêts en capital.

Ces investissements ont été financés via :

- 294 500 € de subventions hors PPI (dont la contribution de 275K€ de la CATLP).
- Sur le PPI, ont été perçues 571 852 € de subventions
- Du FCVTA pour 7 727 € (sur les dépenses réalisées en 2022), en légère diminution par rapport à 2023.
- Remboursement par la CCPVG des travaux de restauration du Lac des Gaves : 369 246 €.
- Dotations aux amortissements et opérations d'ordre pour 159 767 €.

Des demandes de financement ont été transmises pendant l'année aux différents financeurs mais n'ont pas été perçues en 2024, de l'ordre de 181 300 €.

Le budget d'investissement clôture **un déficit pour l'année 2024 de 559 038 €** (du fait de l'augmentation des dépenses et de la non-perception des recettes) ce qui fait avec le report des années précédentes **un excédent cumulé de 138 869 €**.
123 490 € de restes à réaliser 2024 seront à inscrire sur le BP 2025.

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Dépenses immatérielles : études, licence informatique	323 251	Subventions	591 352
Dépenses matérielles : travaux, matériel roulant, informatique, mobilier…	321 331	Contribution CATLP	275 000
Immobilisations en cours (travaux non achevés dans l'année)	477 684	FCTVA	7 727
Opération pour compte de tiers	369 246	Opération pour compte de tiers	369 246
Remboursement dette	350 176		
Remboursement trop perçu recette	28 747		
Dépenses réelles	**1 870 435**	**Recettes réelles**	**1 243 325**
		Excédent 2023	697 907
Transfert entre sections (reprise de subventions, opérations d'ordre)	91 695	Opérations d'ordre	159 767
Dépenses totales	**1 962 130**	**Recettes totales**	**2 100 999**

3 ETAT DE LA DETTE

La dette du budget GeMAPI se compose de 12 emprunts à taux fixes.
Il n'existe aucun produit à risque ou structuré.

L'annuité 2024, se décompose comme suit (tout emprunt confondu) :

- Capital = 350 176 €
- Intérêts = 318 784 €

Au 01/01/25, le capital restant dû s'élevait à 9 194 522€.

Evolution de la dette :

4 LES CHARGES DE PERSONNEL

Le PLVG comprend 41 agents dont 1 agent en disponibilité. 36 agents sont rattachés au budget GeMAPI, dont 11 postes en insertion.

Ces 36 agents représentent 30,23 Equivalent Temps Plein.

Le budget lié aux dépenses de personnel en 2024 s'élevait à 1 209 278 € pour le budget annexe GeMAPI.

Il faut souligner que le PLVG bénéficie d'un taux de financement important de ses dépenses de personnel. En effet, les subventions de fonctionnement et les aides aux postes couvrent 50 à 70 % les dépenses de personnel.